

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M. Jean-François Boivin M. Carl Germain Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Régis Lavoie M. Dominic Simard M. Julien Boudeault, invité	Partie syndicale : M ^{me} Marie-Ève Bouchard Partie patronale : M ^{me} Sonia Deschênes	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 19 mars 2024	
		3. Organisation scolaire – Prévion de clientèle – Maternelle 4 ans	P
		4. Sécurité d'emploi – Calcul des effectifs – Prêts de service – Congés sans traitement – Affectation aux programmes particuliers	P
		5. Ententes – Clause 8-5.05.02 – Entente le Roseau – Groupe à plus d'une année d'études – Marie-Médiatrice	P
		6. Séance d'information – Services spécialisés et programmes particuliers	S
		7. Gestions de projets	P
		8. Bilan insertion professionnelle	P
		9. Coffre à outils suppléance	P
		10. Autres sujets : a) Poste régulier – champ 01 b) Fin d'année maternelle	P S

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
--------------------------	-------------	------------------

1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés : a) Poste régulier – champ 01 (P) b) Fin d'année maternelle (S)	
2. Compte rendu de la réunion du 19 mars 2024	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 19 mars 2024.	
Réflexion critères listes de priorité et garanties d'heures (2022-03-10)	Après analyse et considérant qu'à la centralisation il y a peu de réponses pour des remplacements de dernière minute, le CSS analyse la possibilité de reconduire les garanties d'heures pour les enseignants qui ont des contrats à temps partiel et même des garanties d'heures à 100 %. (2022-10-20)	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Après vérification, le CSS a pu offrir 18 garanties d'heures au préscolaire-primaire et 2,5 pour le Bas-Saguenay. (2023-01-26) Ce dossier est encore en discussion entre le CSS et le Syndicat. Comme la procédure pour le remplacement avec les garanties d'heures ne semble pas avoir été bien assimilée par tous, le CSS rencontrera les personnes concernées pour leur expliquer. Cette procédure sera envoyée au SES. (2023-04-27) Des appels ont été faits pour donner des garanties de contrat à 100 % au secondaire, dont 6 ont été confirmées en français, 9 en mathématiques et 5 en science. Le CSS mentionne que la mesure 15156 a été bonifiée, et ce, grâce aux représentations que ce dernier a faites auprès du ministère. Le SES informe le Centre de services scolaire que, lors d'une rencontre du comité de la relève du SES, les enseignants à statut précaire ont souligné que les secrétaires d'école ne respectent pas la procédure établie pour donner la suppléance. Les enseignants ayant des garanties d'heures se verraient offrir des suppléances alors que ceux à contrat ne sont pas à 100 %. La situation est préoccupante du fait que comme les classes sont de plus en plus difficiles, les enseignants sont fatigués et songent même à quitter lorsque des injustices ont lieu. Le CSS reçoit l'information et fera des vérifications. Les secrétaires doivent entrer dans le système les suppléances, donc le CSS pourra facilement vérifier. (2023-06-20) Le CSS mentionne avoir refait un rappel avec les secrétaires et les directions concernant les garanties d'heures. De plus, les garanties permettent de retenir les jeunes enseignants dans le CSS des Rives-du-Saguenay, entre autres, ceux qui n'ont pas eu de 100 %. (2023-10-18) Le CSS est actuellement en analyse pour savoir s'il donnera des garanties d'heures en fin d'année à tous les finissants. Le SES suggère de faire un retour avec les personnes ayant eu des garanties d'heures afin de voir les points positifs et les points à améliorer. (2024-03-19) Le CSS mentionne que des garanties d'heures ont été données aux finissants de 4^e année et quelques-unes aux stagiaires de 3^e année dans certains milieux, et ce, autant au primaire qu'au secondaire. En réponse à la question du Syndicat, le Centre de services mentionne que c'est le même fonctionnement que l'an dernier concernant l'ordre d'octroi des suppléances. Le CSS demande au Syndicat de l'aviser s'il est informé que le fonctionnement diffère dans un milieu. Mme Gilbert demande de porter une attention particulière pour les contrats à 100 % comblés par de la suppléance et rappelle que s'il y a dépassement, les enseignants devront être payés au 1/1000. De plus, si un nombre d'heures a été garanti, le contrat ne doit pas être diminué, si les heures ne sont pas toutes travaillées. (2024-04-30)	
Dénonciation affectation champ 1 – école institutionnelle (P)	Après analyse, le CSS s'est questionné sur la raison pour laquelle les écoles Jean-Fortin et La Source sont séparées pour la confection des tâches. Après discussion avec la direction, il serait avantageux de jumeler les écoles. Il pourrait placer des enseignants du champ 1 où il est nécessaire de les avoir	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	dépendamment du moment de l'année. Le SES propose de l'inclure dans les fonctions et responsabilités. Le CSS analysera à nouveau, mais jumeler les écoles donnerait une meilleure flexibilité au milieu. Le SES croit qu'il y aura des impacts et que les enseignants devront être bien informés ainsi que le comité ÉHDAA-École qui aura un rôle important pour la répartition des heures en orthopédagogie. (2023-06-20) Aucune analyse n'a encore été faite. (2023-10-18) Mme Gagnon contactera la direction pour vérifier si c'est toujours d'actualité. (2024-03-19)	
Délai annulation demande de congé (2023-10-18)	L'an dernier, une entente verbale avait été convenue entre le CSS et le SES à l'effet que les enseignants avaient jusqu'à 16 h la veille d'un congé pour l'annuler. Le SES demande à ce que ce soit officialisé. Mme Gagnon propose de rédiger une note de service et de l'envoyer à tous les enseignants. (2023-10-18)	✓
Congé stagiaire juin 2024 (2023-10-18)	Le Syndicat demande s'il était possible, cette année encore, de reporter la date limite pour la prise de congé stagiaire à juin 2024 au lieu de la 101^e journée. Le Centre de services scolaire précise que des pourparlers sont en cours pour conclure une entente afin de modifier la gestion des congés stagiaires. (2023-10-18) M. Boivin informe le CSS qu'il a consulté les personnes déléguées sur leur proposition. La possibilité de prendre des journées de congé consécutives est intéressante, dans la mesure où elles seront autorisées. Après plusieurs discussions, il est décidé de verser la banque de 3,5 jours de congé dès le début du stage, mais au plus tard le 1er janvier. Si un changement survenait, comme un abandon, la banque serait ajustée au prorata du pourcentage de stage fait. M. Lavoie amène un questionnaire sur les raisons pour lesquelles la gestion des stages est traitée par le comité de perfectionnement. Après analyse, le comité des stages et du perfectionnement sera maintenant traité par le CRT-Jeunes. A la question de Mme Gilbert, Mme Gagnon mentionne que si la banque de congés n'est pas épuisée à la fin de l'année, le temps restant sera monnayé au taux de suppléance et versé en août. (2024-03-19) Le CSS informe le Syndicat, qu'en raison de la nouvelle convention collective dont les textes ne sont pas finalisés, il conserve le statu quo concernant le fonctionnement des congés stagiaires. Le Syndicat accueille positivement cette décision. Comme une rencontre des personnes déléguées est prévue dans la soirée, M. Boivin en informera ses membres. Il rappelle au CSS qu'étant donné que ça vient modifier la convention locale, il faudra une contrepartie comme de pouvoir prendre des journées consécutives. (2024-04-30)	Terminé
Liste d'ancienneté	Le CSS informe le SES que la liste d'ancienneté est en vérification dans les milieux jusqu'au 27 mars.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
(2024-03-19)	Le SES mentionne son mécontentement face à la grande quantité d'erreurs dans la liste qui a été envoyée au SES alors qu'elle n'avait pas été vérifiée par le CSS au préalable. Le CSS précise qu'en effet plusieurs erreurs ont été faites en raison du changement de façon de faire, mais qu'à l'avenir, il fera une vérification de la liste avant de la faire parvenir au SES. Afin d'éclaircir certains points de la liste d'ancienneté, comme les personnes retraitées au 30 juin et celles ayant obtenu un poste à l'automne, le CSS et le SES en parleront à leur table de travail. (2024-03-19) Le SES informe le CSS que selon la convention collective, pour la sécurité d'emploi c'est l'expérience réelle et non pas seulement celle du CSS qui compte. Le Centre de services scolaire régularisera la situation afin que, dans la liste d'ancienneté, l'expérience reconnue soit pareille pour tous.	✓
Francisation (2024-03-19)	Les besoins en francisation grandissant chaque année, il est possible qu'il y ait des ajouts de poste l'an prochain. Le CSS s'informe s'il était possible d'offrir les postes aux enseignants du primaire en complément de ceux ayant un BAC soit en français ou en langue seconde. Mme Gilbert précise qu'il est difficile de séparer le primaire du secondaire, considérant le champ 20. Un appel d'intérêt par une note de service serait fait afin de bien informer les enseignants et que ces derniers puissent amorcer une réflexion avant que le CSS leur offre au mouvement volontaire. Le SES suggère également de prendre les enseignants retraités pour faire l'évaluation d'élèves. Ce dernier serait en prêt de service et prendrait un contrat en francisation. M. Lavoie mentionne que ce modèle existe ailleurs et que ça pourrait être considéré. (2024-03-19) Le Centre de services scolaire fera un appel d'intérêt en juin pour ceux qui désirent enseigner la francisation. Les postes en francisation ne seront pas offerts aux champs 2-3 pour l'instant, ce sera seulement les champs en langue. Mme Gilbert mentionne que certains enseignants du champ 3 ont débuté des cours en lien avec la francisation. Mme Gagnon ajoute que s'ils ont les prérequis ils pourront alors appliquer. Le CSS a une réflexion en lien avec les contrats E2 de la nouvelle convention afin de donner quelques postes dans le champ 20 pour stabiliser les gens. Le poste en francisation au secondaire sera offert au mouvement volontaire.	
3. Organisation scolaire – Prévision de clientèle – Maternelle 4 ans	Le CSS dépose le document de prévision de clientèle pour le primaire et le secondaire ainsi que ceux de l'organisation scolaire pour la FP et la FGA.	
4. Sécurité d'emploi – Calcul des effectifs – Prêts de service – Congés sans traitement	Dépôt par le Centre de services scolaires des différents documents en lien avec la sécurité d'emploi pour les secteurs jeunes, FP et FGA. En date du CRT, cinq congés sans traitement ont été répertoriés.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
- Affectation aux programmes particuliers	Concernant l'affectation aux programmes particuliers, des lettres ont été envoyées aux personnes concernées pour vérifier s'ils avaient l'intention de quitter le programme. Le CSS attend les retours pour voir s'il faut procéder à un affichage. Les postes du champ 1 au Millénaire étant toujours donnés à temps partiel, il faudrait refaire le processus et voir avec les E2 de la nouvelle convention s'il était possible de donner un contrat temps plein.	
5. Ententes - Clause 8-5.05.02 - Entente le Roseau - Groupe à plus d'une année d'études – Marie-médiatrice	Comme il n'y a pas eu de développement dans la clause 8-5.05.02, les deux parties s'entendent à maintenir l'entente telle quelle. Pour l'entente Le Roseau, une rencontre est prévue le 23 mai afin de faire le portrait à jour et de modifier l'entente au besoin. Mme Gilbert précise qu'il y a différents enjeux à prendre en compte. Le CSS comprend qu'il y a plusieurs points à considérer lorsqu'un enseignant accueille les élèves. Un retour sera fait au SES. L'entente GPAÉ sera renouvelée telle quelle, en mentionnant qu'elle concerne les écoles Marie-Médiatrice et Ste-Rose.	
6. Séance d'information – Services spécialisés et programmes particuliers	Le CSS tiendra une séance d'information pour les programmes particuliers en mai, si nécessaire. Une rencontre se tiendra assurément pour le Millénaire. Pour les services spécialisés, des séances les 1^{er} et 8 mai sont déjà planifiés avec le soutien et le professionnel. Les enseignants auraient dû être invités, donc ils le seront pour le 8 mai et comme le délai est court, une autre séance sera planifiée pour eux. Mme Gagnon mentionne que la séance pour les services spécialisés devrait se tenir chaque année pour tout le personnel intéressé, car cette séance a pour but de présenter la clientèle. Mme Gagnon a créé un tableau pour les programmes particuliers qui détaille les personnes en poste, les exigences, etc. Elle rencontrera les directions pour faire des ajustements et le présentera au Syndicat par la suite.	
7. Gestion de projets	Le CSS mentionne qu'en raison du dégât d'eau au Passage, les élèves seront encore à Charles-Gravel en septembre. Concernant le feu à Charles-Gravel, les réparations se font en même temps que les cours se donnent.	
8. Bilan insertion professionnelle	M. Julien Boudreault, conseiller pédagogique, présente ce qu'il a mis en place pour l'insertion professionnelle. Il explique les différents parcours possibles selon la situation de chaque enseignant. Il fait ensuite le bilan de l'an 1. M. Boudreault participe à 4 ou 5 rencontres du comité	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	École en réseau afin de voir et de discuter ce qui se fait ailleurs. Deux trousse d'accueil ont été créées, soit l'une pour le primaire et l'autre pour le secondaire. Il précise que le contact humain est très important dans le processus. Dès qu'un enseignant est engagé, M. Boudreault est avisé et il prend contact immédiatement avec l'enseignant afin de l'inviter à la séance d'accueil. Quelques formations ont été créées afin d'outiller les suppléants. Dans le but qu'ils aient l'information dès la rentrée, M. Boudreault aimerait donner les formations avant les premières journées pédagogiques du mois d'août, le tout sur une base volontaire et rémunéré. M. Boivin informe le Centre de services que le Syndicat offre des formations aux nouveaux engagés portant sur les assurances collectives, l'assurance-emploi, etc. Mme Gilbert demande à recevoir la liste des nouveaux engagés. Le CSS regardera pour envoyer la liste au SES.	
9. Coffre à outils suppléance	Dans le Sharepoint du CSS, un onglet est réservé pour l'insertion professionnelle où une trousse pour la suppléance se retrouve. Mme Gilbert informe le CSS que si le SES a la liste des nouveaux, une trousse syndicale leur sera remise également.	
10. Autres sujets a) Poste régulier – Champ 01	Depuis quelques années, le CSS a noté qu'il y a beaucoup de gens dans la liste de priorité au champ 01. Après analyse, le CSS aurait 20 équivalents à temps complet. Dans le but de stabiliser les gens, le CSS a pris la décision de donner 10 postes réguliers à temps plein au primaire en champ 01, le risque étant faible à nulle. Après une année, le CSS analysera s'il peut donner des postes également au secondaire.	
b) Fin d'année maternelle	Le Syndicat mentionne avoir reçu beaucoup d'appels à la suite de la lettre que les enseignants ont reçue de la direction de l'organisation scolaire à propos de l'aménagement de l'horaire pour la fin d'année scolaire. Le SES souligne que le fait de déplacer la journée du mercredi pour les maternelles au lundi, n'aurait causé aucun impact sur le nombre de jours d'école et aurait même simplifier le transport, comme le mentionne M. Simard. M. Lavoie en rediscutera avec les personnes concernées pour vérifier ce qui justifiait cette décision. Il fera un retour au Syndicat.	